ROUBAIX

DEMAIN MATIN

"L'ÉGALITÉ"

A DIX PAGES ILLUSTRÉES

AVEC LE PROGRAMME COMPLET ET DÉTAILLÉ DES FÊTES DE ROUBAIX

Coopérative « La Paix »

23, 75, 76, 78, boulevard de Belfort, Roubaix

La plus importante coopérative de la région du Nord.

BOULANGERIE, CHARBONS, EPICERIES, COUTELLERIE, QUINCAILLERIE, etc.

Marchandises de première qualité

Panification soignée

La seule coopérative de Roubaix qui distribue gratuitement des secours à ses coopérateurs malades, blessés, en chômage ou en grève.

CINQ MILLE PAINS distribués gratuitement en une seule année.

Importants bénéfices partagés tous les six mois.

La cavalcade du 31 mai

La grande cavalcade organisée, parce, attend le signal du départ. Chaque groupe, chaque char est un chef-d'œuvre de richesse et de bon goût. L'ensemble de l'exhibition rappellera d'une façon très concrète en même temps que très poétique, les divers aspects de la vie, de l'activité, de l'originalité roubaisiennes.

Les organisateurs ne chôment cependant pas : ils mettent leurs soins et consacrent le temps qui leur reste à prévenir les tatonnements et les erreurs à constituer fortement l'unité et le sens de la manifestation.

On peut dire que la Cavalcade existe et qu'elle a à sa disposition les bons vouloirs qui en feront un très grand succès.

LE SERVICE D'ORDRE

La Mairie a pris l'arrêté suivant :

Article 1er. — Le côté droit du boulevard de Beaurepaire, jusqu'au milieu de la Chaussée, sera absolument interdit à la circulation le dimanche 31 mai courant, de 10 heures et demie du matin à 2 heures de l'après-midi.

Article 2. — Le même jour, mais seulement pendant le passage de la cavalcade, nul véhicule ne pourra être mis en circulation dans l'itinéraire suivant :

Boulevard de Beaurepaire, place Faidherbe, rues de Lannoy, Decrème et du Moulin, boulevards de Paris et de Cambrai, rues de Lille, des Arts, de l'Epeule, de l'Alouette, du Chemin de Fer, de l'Alma et de la Gare, Grande Place, devant la Mairie et la Bourse, Grande Rue, place Nadaud, boulevard de Strasbourg, rues Gavaini, d'Audenarde, Pellart et du Collège, place de la Fosse aux Chênes, rues de Tourcoing, Jacquard, de France, de l'Alma, Archimède, de Blanchemaille, de la Gare, Grande Place, rue Neuve et boulevard Gambetta.

Article 3. — La mesure d'interdiction applicable à tout véhicule aura son effet le lundi 1er juin, savoir :

1. A partir de 10 heures du matin, dans l'itinéraire adopté pour l'exhibition des géants des Flandres, mais seulement pendant le passage des nuits géants ;

2. A la Grande Place, de 8 heures et demie à 11 heures du soir.

Article 4. — En dehors des heures et des places, boulevards et rues ci-dessus désignés, cette interdiction sera observée, en cas de nécessité, à toute demande du service de la police.

Article 5. — Tout jet de confetti, de serpentins, etc., sera interdit les 31 mai courant et 1er juin prochain.

LE COMITÉ

Les membres du Comité d'organisation de la Grande Cavalcade roubaisienne sont priés d'aller réclamer leur insigne à la Mairie de Roubaix, le samedi 30 mai, de 2 à 6 heures du soir.

Ces insignes seront délivrés par M. Truquin, appariteur, aux membres du Comité, en échange de leur signature sur une liste d'émargement.

Les insignes qui n'auront pas été réclamés samedi soir seront confiés à la Commission du parcours qui en complétera la distribution avant le départ de la cavalcade.

***

Nous croyons savoir que les Douaisiens, trouvant excessif le parcours de sept kilomètres imposé à leur géant Gayant, ont demandé de voir réduire la longueur du trajet imposé au père de Binbin et de Ch'tito Tourni.

L'administration municipale, désireuse de déférer au désir exprimé, aurait décidé de supprimer le passage dans plusieurs rues du quartier de l'Epeule.

—o—

UN FREIN ET UN SIFFLET

Qui donc a dit qu'en notre pays de France, le sens pratique faisait défaut ?

Un brave mécanicien lillois, juste effrayé des « progrès » de l'automobilisme et soucieux de la vie de ses semblables, nous fait part d'une découverte dont il est l'auteur et qui sera de nature à rassurer les plus timorés d'entre nos compatriotes.

Modeste, comme il convient, ce sauveur nous prie de ne pas divulguer son nom.

Voici son invention :

« Chaque véhicule serait muni d'un régulateur placé dans un abri de sûreté, scellé par les mains d'un contrôleur de gouvernement, mais inaccessible à celles du chauffeur. Ce régulateur agirait sur un frein qui entraverait le mouvement quand la vitesse deviendrait trop considérable.

» On pourrait objecter, continue le génial inventeur, qu'un régulateur placé sur un appareil animé de soubresauts, comme l'est l'automobile, ne fonctionnerait pas avec toutes les garanties nécessaires. Mais ne pourrait-on pas employer un compte-tours en régulation avec un mouvement d'horlogerie à marche régulière, qui, par un mécanisme spécial, actionnerait le frein ?

» Indépendamment du frein, un autre appareil de sûreté fonctionnerait par le même principe. Il suffirait d'adapter au système une sirène ou autre instrument sonore qui jouerait le rôle d'avertisseur. »

Cette fois, nous allons donc pouvoir mâter ces messieurs les automobilistes en mal de vitesse. Si l'un d'eux obéit au désir d'accélérer plus que de raison, il sera vite guéri de ces velléités de rébellion contre les règlements de voirie. Le garde-champêtre averti, par le sifflet-indicateur, qu'un chauffeur a des tendances à « emballer » n'aura pas besoin d'apporter, pour la constatation du délit et l'inscription du numéro du véhicule, une grande précipitation, puisque le frein-modérateur lui permettra de prendre, tout à son aise, les renseignements indispensables à l'acte public qu'il voudra dresser. L'invention est donc merveilleuse.

Il ne reste plus maintenant qu'à établir le petit régulateur en question !

C'est ce qu'il y a de plus simple, n'est-ce pas ?

J. B.

—o—

NÉCROLOGIE

C'est avec une douloureuse émotion que nous avons appris la mort d'un charmant bébé de quatre ans, Robert Braskamp, fils de notre camarade Pierre Braskamp, employé à la Mairie, et petit-fils de notre ami et ancien collaborateur Louis Catrice.

Le pauvre petit a succombé jeudi soir vers 11 heures, aux suites d'une cruelle maladie. Ses funérailles civiles auront lieu aujourd'hui à 4 heures ; assemblée à la maison mortuaire rue des Longues-Haies, 176.

Nous convions tous les socialistes de Roubaix et des environs à ces funérailles ; tous auront à cœur de témoigner à Pierre Braskamp, à Louis Catrice et à leur famille, la vive part que chacun de nous prend au malheur qui les frappe.

Au nom de la rédaction de ce journal nous prions d'agréer l'expression de nos condoléances fraternelles et attristées.

G. L.

—o—

SERVICE DES POSTES

La recette auxiliaire des Postes, actuellement 138, rue du Moulin, sera transférée, à partir du 1er juin, au numéro 122 de la même rue, chez M. Baudart, photographe.

—o—

UNE AFFAIRE DE MŒURS

M. Davaine, juge d'instruction, à Lille, accompagné de son greffier, M. Flahaut, est descendu hier matin, à 8 h. 1/2, à Roubaix, pour continuer l'instruction de l'affaire dans laquelle est inculpé un cordonnier, Henri Delem, demeurant rue de la Digue.

Le prisonnier avait été amené de Lille par deux gendarmes.

Le magistrat s'est rendu à l'Hôtel-de-Ville, où il a entendu six témoins ; il a regagné Lille vers 1 heure, en emmenant son prisonnier.

—o—

UN SUICIDE RUE DE BOUVINES

Jeudi soir, vers 5 h. 1/2, Henri Lecrenier, âgé de 65 ans, demeurant rue de Bouvines, 17, s'est donné la mort dans un accès de fièvre chaude, dit-on ; la vraie raison c'est que sans travail depuis sept semaines, il ne pouvait en retrouver et c'est de désespoir qu'il s'est tué.

C'est en entendant une détonation provenant d'une pièce située au rez-de-chaussée de l'habitation, que sa femme survint et le trouva gisant à terre, mort déjà, le crâne troué d'une balle.

La police avisée a procédé aux constatations d'usage.

—o—

CONSEIL DE RÉVISION

Hier a eu lieu la troisième et dernière journée du Conseil de révision pour le canton de Roubaix-Nord.

Les opérations ont commencé à 8 heures et demie, sous la présidence de M. Aubanel, secrétaire général de la Préfecture, président.

Il y avait 86 ajournés des classes 1900 et 1901 et 566 conscrits de la classe 1902, au total 652 jeunes gens ont été examinés dans cette séance.

Les opérations ont duré jusqu'à 11 heures et demie du matin.

A l'issue du Conseil de révision, une revue d'appel a eu lieu sur la Grande Place de Roubaix, pour les hommes de la réserve de l'armée territoriale de la classe de 1882, des trois cantons de Roubaix.

—o—

Pour le Sanatorium

A la suite de la réclamation que l'administration municipale a adressée à celle du Sanatorium de Saint-Pol-sur-Mer, la Mairie a été avisée que le nombre d'enfants à envoyer le 2 juin prochain pourra être porté de 110 à 150.

La Municipalité a pris immédiatement la disposition nécessaire pour faire profiter du séjour au bord de la mer à 40 petits roubaisiens qui, faute de place, avaient été ajournés au départ du mois de juillet.

—o—

Fin de grève

Les grévistes de l'usine Albert Motte, nous ont adressé hier la note suivante :

« Nous avons eu ce matin une entrevue avec M. Porisse qui nous a accordé un centime à l'heure ; de plus, il a diminué les frais de 340 numéros ce qui nous porte 0 fr. 81 par semaine.

» Ayant eu satisfaction nous avons repris le travail à 9 heures ce matin. M. Porisse nous a fait ces conditions ce matin, mais non hier, car il ne nous avait seulement accordé que la diminution des frais.

» Nous vous remercions de votre concours, et nous vous prions d'accepter l'hommage de notre gratitude. »

Les soigneuses réunies.

Tout est bien qui finit bien.

—o—

Les Rentes des Travailleurs

Chez Dernancourt, une soigneuse, Fernande Dejonge, 18 ans, rue de l'Epeule, cour Lecomte, 10, a été blessée au poignet gauche ; un mois de repos.

— Chez Edmond Deschapper, un teinturier, Pierre Motte, 42 ans, rue de la Concorde, s'est luxé à l'épaule droite ; un mois de repos.

— A la Société anonyme, un graisseur, Julien Gilquin, 56 ans, rue Desaix, 48, a été contusionné au gros orteil droit ; 15 jours de repos.

—o—

Pour fraude

Le brigadier de police Desmettre et l'agent Toutemonde ont mis en état d'arrestation, jeudi soir, vers 11 heures, César Dubly, 30 ans, domestique, rue du Chemin de Fer, 69, en vertu d'un mandat d'arrêt pour fraude.

—o—

Vol avec escalade et effraction

Dans la nuit de jeudi à vendredi, des malfaiteurs ont pénétré chez M. Durez César, entrepreneur, rue Sévigné, 2, en escaladant un mur de trois mètres de haut et ont soustrait divers vêtements accrochés dans le vestibule, ainsi qu'une bicyclette portant la marque « la Plume », et, dans sa cuisine, deux montres en argent, dans le salon, une garniture de cheminée, et dans la cave une dizaine de bouteilles de vin.

La police a ouvert une enquête.

Demandez le CATALOGUE de **Modes et Confections p. Dames**, GALERIES LILLOISES, 45, r. Nationale, Lille.

Informations et Communications diverses

CE QUE L'ON TROUVE. — L'agent de police Lagache a trouvé, jeudi soir, au Parc Barbieux, un veston en cheviotte marron, dans les poches duquel il y avait une paire de lunettes, un mouchoir rouge et divers papiers au nom de Bourlet.

L'AMOUR DE LA FRANCE. — Lepers Louis, âgé de 37 ans, journalier, a été arrêté rue de Lannoy, par l'agent Adolphe Delbarre, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

TOUS NOS VENDEURS Délivrent nos Primes Remettre Bons & Argent

ÉTAT CIVIL

de Roubaix du 29 mai 1903

Naissances. — Claire Duvinage, rue Pierre de Roubaix, cour Flipo, 4. — Auguste De Rycke, rue des Filatures, cour Cornille, 3. — Félix Delcourt, rue du Grand Chemin, 135.

Décès. — Marcel Blanchard, 11 mois, rue Ma Campagne, 54. — Marie Philippaert, 1 an, place Faidherbe, 6. — Elisabeth Petit, 61 ans, sans profession, Grande-Rue, 64. — Désiré Lorthioir, 26 ans, domestique, rue de Denain, 62, cour Flamencourt, 8. — Rachel Bracaval, 7 ans, rue des Sept-Ponts, 61. — Robert Braskamp, 3 ans, rue des Longues-Haies, 176. — Henri Lecrenier, 62 ans, emballeur, rue de Bouvines, 17. — Edmond Bonte, 21 ans, chaudronnier, rue Blanchemaille. — Caroline Fontaine, 69 ans, sans profession, rue Neuve, 26.

TOURCOING

LIRE PLUS HAUT :

La grève des tisserands et tapisseurs de Tourcoing.

—o—

CONTRE LES ENTERREMENTS TROP MATINALS

Au cours de la dernière séance du conseil municipal, le citoyen Delphin-Dumortier rappela le vœu qu'il avait déposé il y a environ deux ans, tendant à empêcher que les enterrements puissent avoir lieu avant huit heures du matin.

M. Dron, maire, répondit qu'il partageait l'avis de Delphin et qu'il prendrait, sous peu, un arrêté dans ce sens.

Cet arrêté, qui est du 24 mai, et qui a reçu l'approbation préfectorale, a été publié à son de caisse et affiché hier en ville. En voici le texte :

« Nous, député du Nord, maire de la ville de Tourcoing ;

» Vu le décret du 23 Prairial an XII, la loi du 15 novembre 1887 et le décret du 27 avril 1889 ;

» Vu, aux articles 93 et 97, la loi du 5 avril 1884 ;

» Considérant qu'il est contraire à l'ordre public et à la décence des cérémonies funèbres que la levée des corps des décédés puisse avoir lieu à une heure trop matinale :

» Arrêtons :

Article premier. — La levée des corps des personnes décédées ne peut avoir lieu, sur le territoire de la commune, avant huit heures du matin.

Article deuxième. — M. le Commissaire central de police est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera remise à chacun des doyens, curés et présidents des conseils de fabrique ainsi qu'à la société des Pompes funèbres.

(Signé) : Gustave DRON.

— Cet arrêté, qui sera généralement apprécié, sauf peut être des marchands de « miserere », aura pour conséquence, d'abord de faciliter le déplacement des parents étrangers à la ville, ensuite et surtout d'empêcher les enterrements trop matinals, qui ressemblaient plutôt à de honteux enfouissements.

—o—

LE NOUVEAU BOULEVARD DU CIMETIÈRE

A la suite de dégâts importants commis sur les chantiers de construction du Boulevard de la Belle-Vue au nouveau cimetière, et dans le but d'éviter des accidents graves aux abords des tranchées très dangereuses ouvertes actuellement tant sur cette avenue que dans la rue de la Tossée, M. le maire vient de prendre un arrêté prescrivant aux entrepreneurs les mesures de sécurité nécessaires et interdisant formellement et sous peine d'amende toute circulation et stationnement du public sur ces travaux.

—o—

ELECTIONS A LA « PREVOYANCE »

La société de Secours Mutuels « la Prévoyance » a procédé dimanche dernier à l'installation de ses membres élus le 17 courant.

Ce sont : M. Henri Liétar, vice-président ; commissaires : MM. Gustave Tiberghien ; Jean-Baptiste Petit ; Augustin Desbouvries ; Alphonse Delannoy ; Albert Delrue et Henri Crétal.

—o—

Concert public

La Fanfare du Point-Central et l'Orphéon Les Mélomanes Tourquenois, exécuteront le jeudi 4 juin, à 8 heures et demie du soir, sur le kiosque de la Grande Place, les morceaux suivants :

Fanfare du Point-Central. — 1. A bon port, marche militaire (Meeus). — 2. Historiettes Milanaises, grande valse (Keiler).

Les Mélomanes Tourquenois. — 3. La Revanche (Saintis). — 4. Le Croiseur (Blancheteau).

Fanfare du Point-Central. — 1. A bon port, du Vallon, fantaisie (Ricordi). — 6. Gracieuse, polka pour 4 pistons (Rock) — Solistes : MM. Georges Maquet, 1er prix du Conservatoire de Paris, Vanmeerhaeghe, J. Destombes, J. Werdonck.

—o—

Classement des chevaux et mulets

La commission instituée en exécution de la loi du 3 juillet 1877 et du décret du 2 août 1877, pour procéder au classement des chevaux, juments, mulets et mules susceptibles d'être requis pour le service de l'armée, se réunira à Tourcoing, sur la place Thiers, le 6 juin, à 10 heures du matin et les 3, 9 et 10 juin 1903, à 7 heures du matin.

—o—

Les rentes des travailleurs

Dans la fonderie Crayer, un mouleur, Désiré Michel, 40 ans, mouleur, rue de Mouscron, a été brûlé à la jambe gauche et aux lèvres ; 8 jours d'incapacité de travail.

— Aux Magasins Généraux, un homme de peine, Henri Vauroyen, 38 ans, rue des Cinq-Voies, 8, a été blessé à la main droite ; 8 jours d'incapacité de travail.

— Chez Legrand et Cie, un fileur, Henri Desrousseaux, 57 ans, rue des Cinq-Voies, 275, s'est contusionné la région sternale et le coude droit ; 7 jours d'incapacité de travail.

Informations et Communications diverses

ARRIVAGES AUX HALLES. — Il est arrivé hier matin aux Halles : marée, 1510 kilos ; asperges, 76 bottes ; nefles, 6 kilos ; cerises, 80 kilos ; pois, 300 kilos ; choux verts, 200 ; artichauts, 60 ; figues, 16 kilos ; fromages, 120 kilos ; échalottes, 30 bottes ; oseille, 9 paniers ; laitues, 4 paniers.

CONTRAVENTIONS. — La police a relevé des contraventions contre Eugène C...., 26 ans, journalier, rue de l'Industrie, pour tapage nocturne ; Amédée B...., 17 ans, tisserand, et Baptiste V...., 25 ans, lamier, à Roncq, pour avoir circulé sur un trottoir en bicyclette ; et Charles W...., 46 ans, cordonnier, rue de Bapaume, pour divagation de chien.

ÉTAT CIVIL

de TOURCOING du 29 mai

Naissances. — Lin Apollonie, rue Fin-de-la-Guerre, 195. — Cornard Fernand, rue Serpenoise. — Leuridan Fernand, quai du Fresnoy.

Décès. — Schueldevaert Adrienne, 2 ans, rue Nationale, 122.

CADEAUX UTILES Voir nos Primes Découper les Bons

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

CONTRAVENTION. — M. Lemesre-Dumortier, fermier à Roncq, a été l'objet d'une contravention pour infraction au règlement de voirie.

ETAT CIVIL du 28 mai. — *Naissance.* — Cuvelier Fernand, rue de la Ruelle, 39.

Décès. — Catel Jean, - jours, rue des Ogiers, 268. — Vernack Hippolyte, 73 ans, sans profession, Grande-Rue, 27.

ETAT CIVIL du 29 mai. — *Naissance.* — Lucienne Missant, rue Charles-Quint, 77.

LYS

UNE FERME INCENDIÉE PAR L'ORAGE. — Jeudi matin, vers 6 heures, la foudre est tombée sur la ferme de M. Victor Lebrun Briet, hameau du Manoir, et l'a complètement détruite.

La foudre est tombée sur le toit de l'étable et aussitôt, le feu se communiqua et se propagea rapidement.

Ce sont les douaniers de service qui donnèrent l'alarme.

Aidés du personnel de la ferme, ils portèrent les premiers secours et sauvèrent les bêtes qui restaient à la ferme.

Comme le feu trouvait un aliment facile, il fallait faire la part du feu.

La ferme a été complètement détruite, sauf le corps du logis qui est séparé des étables.

Les dégâts sont très importants.

WATTRELOS

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un conducteur-machiniste de la filature Leclercq-Dupire, Louis Boisson, demeurant à Roubaix, rue Montgolfier, 3, a été projeté contre un bâti en graissant une bielle qui l'a atteint. Il s'est fait une forte contusion à l'épaule. M. le docteur Leplat, appelé à lui donner ses soins, lui a ordonné un repos de 15 jours.

— Un homme de peine de l'usine Léon Allart et Compagnie, Henri Struyve, demeurant rue Faidherbe, à Wattrelos, a fait un effort en soulevant une balle de laine. Il en est résulté une déchirure musculaire dans la région de l'omoplate droite. 8 jours de repos lui ont été ordonnés par M. le docteur Druesne, de Roubaix.

— Un ouvrier de M. Désiré Batteur, Eugène Bauzière, 32 ans, demeurant à Wattrelos, a reçu un coup de rabot mécanique en dressant une pièce de bois. Il en est résulté une plaie de l'index et du médius de la main droite. Huit jours de repos lui ont été ordonnés par M. le docteur Leplat.

LA FRAUDE. — Les préposés Théhout et Collette, de la Martinoire, ont arrêté Jean-Baptiste Demuyère, 22 ans, commissionnaire, demeurant à Lille, rue des Rogations, 23, qui était porteur d'un kilogramme de tabac en poudre.

ETAT CIVIL. — *Naissances.* — Raymond Allaert, rue des Champs. — Pierre Galois, Boutillerie. — Georges Lepoutre, rue Négrier. — Gaston Grassart, rue Carnot, 124. — Fernand Langerraert, rue de Leers. — Marcelle Bouteille, rue de Mouscron.

Mariages. — Hervé Duthoit, 27 ans, cultivateur, et Odile Carnin, 24 ans, sans profession. — Paul Carnin, 27 ans, cultivateur et Alice Duthoit, 32 ans, sans profession.

LANNOY

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — Chez Spingler-Piat, un garçon boucher, Adelon Delrue, 18 ans, demeurant à Néchin (Belgique), a eu la main prise dans un crochet. — 20 jours d'incapacité de travail.

ETAT CIVIL du 28 mai. — *Décès.* — Marie Prévost, 80 ans, ménagère, rue Royale.

WASQUEHAL

LIRE PLUS HAUT : *L'œuvre du Conseil municipal de Wasquehal.*

VISITE DE CAMBRIOLEURS. — L'avant-dernière nuit, les voleurs se sont introduits chez M. Hoghe-Selosse, épicier et conseiller municipal à Wasquehal.

L'épicerie de M. Hoghe-Selosse est située en face du cimetière, à l'angle des rues de Marcq-en-Barœul et de l'Egalité. C'est par la fenêtre de la cuisine qui donne dans cette rue que les voleurs se sont introduits. Ils ont coupé un morceau du volet à la hauteur de la gachette qu'ils ont fait jouer, puis, pour pénétrer dans la cuisine, ils ont enduit d'argile un carreau de la fenêtre et après l'avoir brisé sont entrés dans la cuisine pour se diriger au magasin et faire main basse sur des étoffes et confections, bottines, lainages, chocolat, sardines, fromage de Hollande. Ils ont descendu à la cave et pris des bouteilles de vin. Une de ces bouteilles a été retrouvée cassée dans la cuisine. On suppose que c'est sur le bruit causé par la chute de cette bouteille que les voleurs ont pris la fuite.

Le montant du vol s'élève à un millier de francs.

Chose bizarre, M. Hoghe-Selosse qui depuis quelques jours dormait dans sa cuisine, avait ce soir là monté dans sa chambre à coucher.

Personne n'a absolument rien entendu. Ce sont des personnes qui se rendaient à leur travail qui ont averti l'épicier qu'il avait été victime d'un vol.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — Chez Hannart frères, un journalier, Georges Buzy, 20 ans, demeurant à Croix, a glissé sur un rail et s'est fait une entorse du pied droit.

ETAT CIVIL du 28 mai. — *Naissance.* — Luc Jules, rue du Franco-Russe.

MARCQ-EN-BARŒUL

LIRE PLUS HAUT : *Explosion à la Pyrotechnie du Nord.*

LE NORD

LILLE

LE 43me DE LIGNE OFFICIE

Croit-on que notre beau régiment ait été accomplir une besogne inutile à Sissonne ? Ecoutez plutôt ce que nous enseigne un journal de l'Aisne :

« Le jour de l'Ascension, à La Neuville Bosmont (arrondissement de Laon), les vêpres et le salut solennels ont été chantés par une cinquantaine de soldats du 43e de ligne venant du camp de Sissonne et se rendant à Lille.

» D'une voix « mâle », les soldats de la République entonnèrent des cantiques sacrés : « Nous voulons Dieu » et « Catholiques et Français toujours ! »

« Ravi de l'aubaine, le curé les conviait le soir au salut du mois de Marie, et les soldats y vinrent au nombre de 150. »

Alors, c'est à cette besogne plutôt inattendue que servent les soldats de la République ? Et cela du consentement des chefs ? Car, il est bien évident que jamais un soldat ne se fut permis — sans y être régulièrement autorisé — de se livrer à pareille manifestation, en si violente opposition avec tous les règlements militaires en vigueur. En l'occurrence ce n'est pas aux ploplops que sauraient aller nos reproches, mais bien à leurs chefs directement responsables.

A vrai dire, nous étions déjà fixés sur les sentiments ultra-cléricaux de MM. les officiers. Nous ne sommes pas fâchés cependant que l'on se soit livré à cette petite manifestation pour l'édification des incrédules.

—o—

Sur la place des Halles Centrales

On nous prie d'insérer la note suivante :

Les marchands installés sur la place des Halles, les mercredi et samedi, se plaignent avec raison que la poussière de ladite place et des rues l'environnant endommage leurs marchandises.

Un peu d'arrosage et un coup de balai, s. v. p.

—o—

Commencement d'incendie

Le feu a éclaté, hier soir, vers neuf heures et quart, chez M. Bourdon, pâtissier-confiseur, rue Lottin, 8.

Fort heureusement, on s'aperçut immédiatement du commencement d'incendie et quelques seaux d'eau suffirent pour conjurer tout danger. Les pompiers du poste de la rue de Fives arrivèrent sur les lieux, munis de leur dévidoir et de leur échelle de sauvetage. Ils n'eurent pas à fonctionner.

L'incendie a été provoqué par une étincelle qui aurait mis le feu à un rideau. Les dégâts consistent en linge et une rampe d'escalier a été en partie détruite. Le tout s'élève à environ 200 francs.

—o—

Un ballon captif

Il est fortement question d'installer dans notre ville, un ballon captif.

L'emplacement ou se trouvera l'aérostat, sera désigné par l'administration municipale. Ce sera vraisemblablement au Jardin Vauban.

—o—

Vol de plomb

Avant-hier, dans la nuit, des voleurs restés inconnus parvinrent à pénétrer dans l'atelier de M. Deplechin, fondeur, rue de Douai. Pour cela, ils avaient brisé un carreau d'une des fenêtres donnant sur la rue de Trévise.

Ces malfaiteurs ont réussi à emporter environ 200 kilos de plomb. Mais, ils avaient à peine quitté l'établissement qu'ils furent aperçus par des agents de police. Les voleurs poursuivis durent abandonner leur charge. Le commissaire de police du 7e arrondissement a fait procéder à une enquête.

—o—

Adroit filou

Mme Rousselot, 80, rue de Gand, voyait entrer jeudi soir, dans son estaminet, un individu qui lui commanda une chope.

Très entreprenant le client s'approcha de la patronne et fut assez adroit pour enlever de la poche du tablier de la patronne, un portemonnaie contenant une vingtaine de francs.

Lorsque Mme Rousselot s'aperçut qu'elle avait été volée le filou était déjà loin. Elle a déposé une plainte hier matin, entre les mains de M. Cordier, commissaire de police du 2e arrondissement.

—o—

Entre jeunes gens

Depuis déjà fort longtemps, une sourde inimitié existe entre Raoul Balloy, 16 ans, serrurier, rue du Faubourg-de-Roubaix, cour Dekirsch, 12, d'une part, et Lucien Delarue, dessinateur, 12, cour des Pauvres-Claires, et Henri Obry, 35 ans, rue du Sec-Arembault, d'autre part.

Il paraît que chaque fois que Balloy rencontre les deux autres jeunes gens, une dispute s'ensuit.

Hier matin, les trois ennemis se rencontrèrent de nouveau et Delarue reprocha à Balloy sa méchante attitude. Furieux, ce dernier porta un violent coup de boulon à la tête de Delarue, lui faisant une blessure de trois centimètres. M. le docteur Bleuzé prodigua ses soins au blessé.

Balloy a fait l'objet d'un procès-verbal.

—o—

Vol à l'étalage

Thérèse Vermeulen, femme Boone, 20 ans, va le mercredi et le dimanche, au marché de la Nouvelle-Aventure, et chaque fois elle parvient à décrocher un coupon d'étoffe, une blouse, etc. Jamais elle ne revient bredouille et ce qu'il y a d'agréable, c'est qu'elle ne se laisait pas prendre.

Mais tant va la cruche à l'eau, qu'à la fin elle se casse..... et la jeune femme a été pincée hier, au moment où elle s'approprait le bien d'autrui. Une perquisition à son domicile, 169, rue Colbert, amena la découverte d'un « petit magasin » d'objets dérobés.

Après interrogatoire, la femme Boone a été déférée au parquet.

—o—

Avis aux intéressés

MM. les commanditaires et créanciers de la Banque de Crédit au Travail sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu mardi 2 juin à 8 h. 1/2 du soir, estaminet Hugo, 47, rue de Béthune, pour communication importante.

—o—

Jeune imprudent

Un accident s'est produit avant-hier matin, dans les glacis du Champ de manœuvre.

Le jeune Emile Desrumeaux, 13 ans, dont les parents habitent 28 bis, rue de Lezennes, s'amusait avec d'autres enfants sur les glacis, lorsqu'il fit un faux-pas et tomba dans un fossé. Dans sa chute, il se fractura la jambe gauche.

Transporté dans une pharmacie voisine du lieu de l'accident, le jeune Desrumeaux a reçu les soins de M. le docteur Tanche. Après quoi, il a été conduit dans une voiture d'ambulance à l'hôpital St-Sauveur.

—o—

UNIVERSITÉ DE LILLE

Union des Etudiants de l'Etat. — Le Comité informe les membres actifs et honoraires qu'il a obtenu de M. Loubet, président de la République, une souscription de 100 francs à titre de membre bienfaiteur.

— D'autre part, le Comité informe MM. les propriétaires d'appartements et chambres à louer, qu'il vient de créer au siège social, 6, place Simon-Vollant, un service gratuit de location. Il invite donc ceux-ci à bien vouloir faire connaître au secrétaire leurs appartements disponibles avec leurs conditions.

Théâtres, Fêtes et Concerts

Association symphonique des Concerts d'été

AU PALAIS RAMEAU. — Concert du 31 mai. — A huit heures et demie, troisième concert de la saison avec le concours de Mlle Duchêne, 2e prix de chant du Conservatoire de Paris.

Voici le programme : 1re partie. — 1. Marche russe (Ganne). — 2. Ouverture de Poète et Paysan (Suppé). — 3 (a) En sourdine, petite sérénade pour instruments à corde (H. Tellam) ; (b) Bitournelle, valse lente (Fourmy). — 4. Grand air de Samson et Dalila, par Mlle Duchêne (Saint-Saëns). — 5. Fantaisie sur l'Arlésienne (Bizet).

2e partie. — 1. Fantaisie sur Mireille (Gounod). — 2. (a) Stances de Sapho (Gounod) ; (b) Arioso (Delibes), par Mlle Duchêne. — 3. Artef, valse gracieuse (A. Velschleger). — 4. Arioso du Prophète (Meyerbeer) par Mlle Duchêne. — 5. Biscotte, polka (A. Box).

— *Concert gratuit du mardi 2 juin.* — Programme : 1re partie : 1. Brigadier Trompette, marche (Travel). — 2. Ouverture de Si j'étais Roi (Adam). 3. Boum, boum, polka (A. Fourmy). — 3. Mathilde mazurka (Brumet). — 4. Fantaisie sur Faust (Gounod).

2e partie : 1. Madriparivienne, valse (Tellam). — 2. Le Castillan, boléro (Herpin). — 3. Fantaisie sur le Petit-Duc (Lecocq). — 4. De Paris à Belgrade, galop (Trespaillé).

— *Jeudi 4 juin.* — 4e concert de l'abonnement avec le concours de Mlle Marcylla, des Célestins, et M. Robin, de la Renaissance.

Avis. — Pour des raisons administratives, il ne sera plus délivré de cartes d'abonnement à partir du lundi 1er juin.

CLUB DES VINGT. — Le comité prie MM. les membres honoraires et amis de cette société de vouloir bien assister à la répétition générale des morceaux du concours de Liège, le samedi 30 mai, à huit heures trois quarts du soir, au Kursaal Théâtre de Lille.

L'entrée de la salle ne sera autorisée que sur la présentation d'un membre du Club des Vingt.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

HOUPLINES

VIEILLARD DISPARU. — Le sieur Pierre Casteleyn, âgé de 68 ans, et demeurant avec sa fille au numéro 33 de la cité Dufour, à Houplines, est sorti mardi matin, vers 6 heures un quart, pour faire sa promenade quotidienne. Depuis ce jour, on ne l'a pas revu.

Il était vêtu d'un pantalon bleu à lignes blanches, d'un veston bleu et coiffé d'une casquette marron.

Sa famille est dans la plus grande inquiétude.

BOURBOURG-CAMPAGNE

SAUVETAGE. — Le nommé Louis Machart, conduisait son bateau, lorsqu'arrivé à l'endroit dit « Le Plantis », la corde de la barre du gouvernail cassa et le batelier tomba à l'eau.

Le nommé Dumont, âgé de 18 ans, voyant le danger que courait M. Machart se jeta à son secours et parvint à le retirer sain et sauf sur la berge.

Nos félicitations à ce courageux jeune homme qui d'ailleurs n'en est pas à son coup d'essai.

RONCHIN

GRAVE ACCIDENT DE VOITURE. — Un charretier au service de la voirie municipale a été pris entre la roue de son tombereau et la voiture d'un marchand boucher. Le blessé qui porte au bas ventre une blessure très grave a été admis d'urgence à l'hôpital de la Charité.

Quant au boucher, il a pris la fuite à toute allure.

SI VOUS VOULEZ GUÉRIR de

LA SURDITÉ

d'une

MALADIE DE LA GORGE OU DU NEZ

Prenez pour exemple les milliers de guéris dont les témoignages sont exposés au Salon des Autographes de l'Institut de la Surdité, dont l'entrée est libre tous les jours.

Si vous habitez la province, écrivez immédiatement au Directeur de l'Institut de la Surdité, des maladies de la gorge et du nez, 19, rue de la Pépinière, à Paris, qui vous enverra, *gratis et franco*, le journal « La Médecine des Sens » qui explique l'action de l'Audiphone invisible Bernard et expose clairement la méthode aurivoltaïque, pour la guérison des maladies des oreilles, du nez ou de la gorge.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

DUNKERQUE

LA MANIFESTATION CLERICALE

Nous apprenons, en dernière heure que les informations publiées par les journaux cléricaux, notamment par le **Nord Maritime**, sont complètement inexactes.

Le Préfet n'a nullement donné l'ordre de faire précéder la procession par des gendarmes et il a formellement interdit les discours qui devaient être prononcés au pied de la statue de Jean-Bart.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

VALENCIENNES

UN HOMME TAMPONNE EN GARE. — Hier, vers deux heures du soir, le nommé Ernest Louchet, 27 ans, sous-chef de manœuvre, demeurant 35, rue de l'Epaie, se trouvait à son travail en face du dépôt de la Coopérative agricole, quand il fut pris en écharpe par le train 2009, venant de Belgique.

Relevé aussitôt, le blessé, après un premier pansement, a dû être transporté d'urgence en voiture, à l'Hôtel-Dieu.

On constata une fracture au bras gauche et des contusions multiples.

Louchet ressent, en outre, de violentes douleurs dans la région lombaire, et son état est assez grave.

UNE FAMILLE EN DETRESSE. — Dans la soirée de jeudi, une famille de Flamands belges, venant de Huysselde (Belgique), composée de la femme Taghon, 25 ans, mère de deux enfants, et de sa belle-sœur, femme Desmet, 33 ans, avec ses quatre enfants, débarquait en gare de Valenciennes.

Ils devaient se diriger vers le département de l'Oise, pour rejoindre Taghon, qui travaille dans une ferme.

En descendant du train belge, la femme Taghon, qui était dans une position intéressante, fut soudain prise des douleurs de l'enfantement.

On la fit aussitôt, après quelques soins, transporter à l'Hôtel-Dieu.

Cependant, la belle-sœur, restée avec les six mioches dont le plus âgé a 14 ans, se rendait au Consulat de Belgique, où on lui remit un léger secours, insuffisant à payer le voyage de toute la smala qui n'avait son billet que jusqu'à Valenciennes.

La femme Desmet partit alors seule pour l'Oise en laissant les enfants à la gare, après leur avoir promis de revenir les chercher.

Les pauvre gosses, dont pas un ne parle français, errèrent toute la nuit dans la sal